



le pays Nespoulois

BULLETIN MUNICIPAL N°38 - SEPTEMBRE 2017

C'EST LA RENTRÉE !

Après un été riche en propositions de loisirs culturels, pas moins de 5 concerts depuis le mois de juillet, un été également consacré à mettre l'école et les bâtiments communaux aux normes PMR (personnes à mobilité réduite), la rentrée scolaire à Nespouls s'annonce sous de bons auspices et met en valeur les capacités d'adaptation de l'équipe enseignante et des agents municipaux puisque 11 enfants supplémentaires sont prévus (+16%) depuis 2016. Quant à la nouvelle réforme des rythmes scolaires, l'information tardive de la possibilité offerte de revenir à la semaine de 4 jours n'a pas permis de prévoir, dans la sérénité, une évolution de la situation actuelle cette année, de nombreux problèmes ne pouvant être réglés à temps, notamment la réduction

du temps de travail et la prise en charge des enfants le mercredi matin. Une étude concertée avec les éducateurs, les parents d'élèves et la municipalité va être lancée début septembre avec un objectif principal : celui de l'intérêt des enfants et des familles. Un mois de septembre à marquer d'une pierre blanche puisqu'une famille nespouloise de Favars se verra remettre la médaille des Justes des nations par le comité Yad Vachem, une occasion unique de célébrer le courage désintéressé de familles qui ont accueilli, malgré les dangers, des réfugiés juifs pendant la guerre de 40, une cérémonie qui sera empreinte de solennité à laquelle sont invités tous les nespoulois. Septembre c'est aussi d'une certaine façon la rentrée administrative avec la création d'un

accueil sur rendez-vous en mairie des personnes souhaitant des conseils (aide au renouvellement des pièces d'identité, impôts etc.).

Par ailleurs, les décisions récentes paraissent condamner les communes déjà exsangues à réduire encore leur capacité d'investissement et leur personnel faute d'emplois aidés ; il est probable que le budget 2018 sera en recul par rapport à l'annuité en cours et les capacités d'adaptation de la commune une nouvelle fois mise à l'épreuve.

Bonne rentrée à tous, en particuliers aux tout petits qui vont découvrir leur école et aux 6^{ème} qui se retrouvent à Brive.

*François Patier,
Maire de Nespouls*



ÉDITO

RENOVATION DU FOUR À PAIN DE FOUGERES

Il y avait affluence devant le four à pain de Fougères le 22 août dernier ; sous un beau soleil de fin d'après-midi on fêtait la fin des travaux de restauration du four. Décidée et coordonnée par la commune, cette restauration a été possible grâce au bénévolat. Jacques Faucher, Jean Paul et Michel Serre, Serge Frescaline ont donné de leur temps et de leur compétence pour mener à bien ces travaux. Marie Rose Frescaline a assuré le fleurissement du site. Des matériaux ont été offerts.

Mais pour l'heure tous les habitants et natifs du village étaient rassemblés autour d'un buffet ou chacun avait apporté sa participation. Ce fut l'occasion de regarder les vieilles photos des fêtes du pain organisées là dans les années 90. Une



fournée inaugurale avait été faite le matin même pour attester du fonctionnement de l'ouvrage.

On souhaite aux habitants de Fougères encore de belles fêtes du pain.



FETE DES VOISINS À LA LISSADIÈRE LE 2 JUILLET

Pour la 4^{ème} année, les voisins de la Lissadière se sont réunis pour passer une belle journée dans la bonne humeur, barbecue, partie de pétanques et rigolades.



FRESQUE À LA CHAPELLE

Jamais la chapelle st Henri de Favars n'avait reçu autant de visiteurs (pas moins de 3 évêques sont venus à Favars). Un stage de fresquiste (peintres de fresque) de l'atelier St Joseph s'y est déroulé durant le mois d'août et a permis de réaliser une fresque qui représente St Henri, Ste Cunégonde son épouse et la Vierge. Cette œuvre remarquable réalisée par Elisabeth Théréau maître de stage et 3 stagiaires venus de plusieurs régions met en valeur l'empereur romain germanique Henri dont un texte qui reprend la ligne de conduite qu'il s'était fixée. St Henri, mort en 1024, dont nous célébrerons le 1000^{ème} anniversaire en 2024...



AQUARELLE

Samedi 21 mai a eu lieu l'exposition d'aquarelles, L'association « l'Atelier » fêtait sa 20^{ème} année et nous avons pu admirer des tableaux très variés.

Nos artistes peintres sont toujours aussi inspirés;
Vivement l'année prochaine!!!!



APRES MIDI RECREATIF DU CCAS

Le CCAS avait décidé d'offrir aux enfants de Nespouls une sortie récréative ; ce fut fait le 10 juin 2017 au parc de loisirs « NATURE EVASION ». Une vingtaine d'enfants de 3 à 15 ans ont pu pratiquer différents parcours dans les arbres en toute sécurité. Un goûter était offert, pour réconforter les sportifs en herbe qui ont crapahuté tout l'après-midi sous un beau soleil. Merci aux bénévoles du CCAS pour leur engagement.



L'édition 2017 de la Foire de Belveyre a accueilli le 2^{ème} festival d'humour le samedi 17 juin, avec Thierry GARCIA et Olivier LEJEUNE en vedettes. Il y a eu le traditionnel vide grenier et les artisans, commerçants proposant produits du terroir, artisanat local. C'était aussi la fête du cheval, avec une randonnée organisée le dimanche

FOIRE DE BELVEYRE

matin, des démonstrations de dressage et diverses animations humoristiques. Un grand bravo aux bénévoles du Foyer Rural qui ont assuré ce grand moment dans l'agenda nespoulois.

D'ailleurs le Foyer Rural de Nespouls « recrute » et fait appel aux bénévoles pour l'édition 2018 !



THÉÂTRE

MOURIR POUR UN MOULIN ...

En 1920, un crime a été commis au pieds du moulin de Gignac, qui a donné lieu à un procès aux Assises de Gourdon. Jacqueline et Didier Leclère se sont inspirés de ce fait divers historique et ont imaginé une troupe de saltimbanques venant à Gignac raconter de façon ludique cette histoire, avec quelques excès de jeux de comédiens, et sans rapport avec les personnages réels. Après Gignac les 25 et 26 mars, Cuzance le 3 avril, Cressensac le 6 mai, et Baladou le 14 mai, soit 850 spectateurs, la troupe « Le moulin à paroles » est heureuse de venir présenter à Nespouls son succès populaire « Mourir pour un moulin ».

Soyez nombreux pour assister à cette représentation qui aura lieu le dimanche 19 novembre à 17 heures à la Salle polyvalente.



REPAS-CONCERT CORSE

On connaît bien le groupe AVA CORSICA à Nespouls, ce chœur corse qui vient chaque année, en été sur notre commune, faire concurrence aux cigales...

Sur une idée de l'un d'entre eux, la commune a relevé le défi d'organiser un repas-concert corse : grâce à Éric Sautet, Pierre et Marie Hélène Meignan, cette idée fut une vraie réussite, le buffet corse a ravi de nombreux convives et futurs spectateurs ; le spectacle a été comme d'habitude de grande qualité, la salle polyvalente a fait le plein à cette occasion.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°28 DU MARDI 23 MAI

ABSENTS :

J.P. Bertrand (proc. à B. Roche),
A. Duarte Rodrigues (proc. à F. Patier),
A Gonzalez (proc. à E. Sautet), C Picard
(proc. à J-P Wattebled), V Beril Saulle
(proc. à F. Pujole).

Au préalable, intervention de M P. ARPONNET, gérant de la société Les Pierres du Causse (ancienne carrière Jaubertie). Il explique au conseil municipal qu'il souhaiterait une autorisation complémentaire pour exploiter la carrière plus longtemps. Aujourd'hui il possède une autorisation jusqu'en 2025 sur 2 ha. Il reste un ha qu'il voudrait exploiter sur 30 ans, sans augmenter les volumes dégagés de la carrière.

Les dossiers d'autorisation étant très long à obtenir, il sollicite l'avis du conseil municipal, avant d'engager les démarches.

Ce projet ne perturbant pas l'environnement du site, le conseil y serait favorable.

I) Le conseil municipal valide le compte rendu du dernier conseil, qui n'appelle aucune observation.

II) Tour de tables des élus :

D. Freslon explique qu'une benne pour les encombrants va être installée à Jaurens durant l'été.

III) Compte rendu des réunions :

-Conseil communautaire du 22 mai. Le Maire était présent. Il explique que 40 communes sur 46 ont fait une demande de fond de soutien territorial et qu'un nouveau règlement va être proposé.

- réunion sur les Fonds Leader. Monsieur le Maire explique que cette réunion était destinée à fixer les critères et les notes des différents projets. Pour la commune il a présenté le projet d'espace multisport, qui a

obtenu la note de 7 sur 9. L'instruction des dossiers leader devrait être prochainement transférée à Bordeaux.
- Préparation de l'Atelier n°2 le 1^{er} juin. Le thème est : « favoriser les investissements au sein des communes et les points d'équilibre ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la visite du président de la CABB le 30 mai à 18 h à la mairie.

IV) Compte rendu des commissions.

Monsieur le Maire invite la commission communication à se réunir.

V) DÉLIBÉRATIONS :

N°1 Délibération pour le transfert des biens de section dans le patrimoine de la commune.

Monsieur le Maire propose de solliciter Monsieur le Préfet de la Corrèze pour prononcer le transfert de la totalité des dites parcelles dans le domaine privé de la commune de Nespouls pour le motif que « depuis plus de trois années consécutives, les impôts ont été payés sur le budget communal ou admis en non-valeur ». Le conseil vote le transfert à l'unanimité.

N°2 Délibération pour une demande de subvention auprès du conseil départemental pour la réfection de la toiture de la Chapelle de Favars.

Le conseil municipal décide de demander une subvention au conseil départemental à hauteur de 45 % du coût HT.

N°3 Délibération pour le choix des entreprises pour la réalisation des toilettes publiques à la croix Blanche.

Le conseil municipal retient les entreprises suivantes pour la création de toilettes sur la zone de la Croix Blanche : l'Entreprise SAGELEC, l'entreprise BRIVE ELECTRICITE et l'ENTREPRISE CAP MACONNERIE pour un montant total de 21 394.92 € HT. Une Abstention : V. MARQUE.

N°4 Délibération pour l'adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Énergies

du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion à ce groupement.

N°5 Délibération pour la composition de la commission environnement.

Monsieur le maire propose de rajouter M B. ROCHE comme membre de cette commission. Vote à l'unanimité la nouvelle composition.

N°6 Délibération pour la géolocalisation des tombes des morts pour la France dans le cimetière communal.

Accord à l'unanimité pour la mise en œuvre de la géolocalisation des tombes familiales des Morts pour la France.

N°7 Délibération portant demande de subvention FEADER LEADER pour la création d'un espace multisport et VTT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER LEADER au taux de 80% auprès du Territoire Ouest Corrèzien soit 29 240 €.

VI) INFORMATIONS DIVERSES.

- Installation de la société de Quad à la Croix Blanche. Une réunion est prévue le 8 juin pour valider le projet, qui devrait voir le jour en 2018.

- M Chevalier, propriétaire aux Escures, a fait un courrier demandant l'acquisition de deux parcelles en face de chez lui pour y faire un jardin.

- M^{mes} et M^{rs} BERIL, LAVAL et CASTAGNE souhaitent se porter acquéreur du chemin rural jouxtant

leur propriété respective à Reyjade afin de l'entretenir et de le sécuriser.

- Concours village fleuris : le Maire propose de demander aux habitants pour l'année prochaine.

- Une conférence sur le Cambodge avec un film sur les enfants du Cambodge est prévue. Il reste à déterminer la date.

- F. RIGOT a assisté au 1^{er} tournoi féminin du RCV.

VII) Calendrier.

- 25.06 : chorale de Martel à l'Eglise

- Prochain CM le 27.06 à 18h

- 27.07 : repas Corse et concert

- 16 et 17.09 : cérémonie de remise de médailles des justes

- 19.09 : soirée théâtre avec les 13 Arches.

Séance levée à 20H15.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°29 DU 27 JUIN

ABSENTS :

A. Cestari (proc. à E. Sautet), J. Dehon (proc. à F Patier), A. Gonzalez (proc. à B Roche), F Rigot (proc. à Cc Picard), V Beril Saulle (proc. à F Pujole), A Duarte Rodrigues (proc. à D Freslon).

M le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, pour l'encaissement d'un chèque, le conseil est d'accord à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, sans remarque, le compte rendu du conseil précédent.

Tour de table des élus :

E Sautet signale que le chantier d'enfouissement des réseaux sur Belveyre occasionne la dégradation de l'enrobé des voies communales à plusieurs endroits ; C Picard signale d'ailleurs que la voie communale qui dessert le Clos de Raynal est très dégradée suite au chantier. Plusieurs

conseillers signalent par ailleurs que le chantier mobile est souvent très mal balisé et dangereux pour la circulation.

D Freslon confirme la présence de la benne à encombrants pour les villages de Jaurens, Lafontrouée, La Soleille, La Lissadière, Lagleygeolle, en juillet.

- B Roche informe les conseillers que les WC publics de l'église et de la Croix Blanche sont opérationnels.

- V Marques demande à M le Maire d'intervenir auprès des conseillers municipaux dont l'absence est récurrente.

COMPTE RENDU DES DIVERSES

RÉUNIONS :

• M le Maire a assisté à la commission de concertation de distribution des fonds européens au cours de laquelle différents projets ont été présentés et validés ; pour Nespouls il s'agissait du projet de city stade et parcours VTT dont le dossier a été très bien noté. Notre secrétaire Laetitia et B Roche ont eu une réunion avec M le Trésorier Principal au sujet de la situation financière de la commune qui a été évaluée saine et correcte en comparaison d'autres communes similaires. Ce rapport reste à disposition des élus.

• M le Maire évoque ensuite un projet de Maison d'Accueil Maternel sur le site de la Croix Blanche, projet porté par 2 personnes privées et pour lequel des fonds européens ont été sollicités. S'il y a financement par des fonds européens, la commune s'engagerait à construire le bâtiment pour un montant prévisionnel de 130 000 euros ; un prêt-relais avantageux viendrait combler le retard de versement des subventions. Enfin un projet de transfert des services administratifs communaux sur le site de la Croix Blanche a aussi fait l'objet d'une demande de fonds européens.

• La commission communale pour les projets communaux s'est réunie pour la deuxième fois ; M le Maire et D Freslon font le résumé des sujets abordés lors de cette commission, notamment un

projet d'agrandissement du cabinet médical du Dr Cojan, un projet de local de chasse pour la Société de Chasse locale.

• C Picard fait un point sur le projet de bibliothèque municipale.

• M le Maire demande à ce que la commission communication intègre D Freslon et se réunisse rapidement. Il fait ensuite un rappel sur les mesures de bon sens à prendre lors de rassemblement de publics, en cas de menace terroriste.

DÉLIBÉRATIONS :

N°1 délibération pour une dérogation exceptionnelle au règlement du columbarium pour répondre à la demande optionnelle d'une famille nespouloise ; approuvée par 6 voix pour, 9 abstentions.

N°2 délibération pour le choix des entreprises pour la réalisation du parcours VTT et City Stade : société Mefran choisie pour la pose de l'espace multisport et VTT pour un montant respectif de 32 832 euros pour l'espace multisports et 10 800 euros pour la plateforme VTT. L'entreprise Belonie a été choisie pour les terrassements pour 650 euros. Approuvée à l'unanimité.

N°3 délibération pour une décision modificatrice du budget approuvée à l'unanimité.

N°4 5 délibérations administratives pour l'encaissement des redevances annuelles de passage des réseaux dans le domaine public ; Enedis pour 200 euro et Télécom pour 1200 euros. Approuvée à l'unanimité.

N°5 délibérations administratives pour l'encaissement des redevances annuelles de passage des réseaux dans le domaine public ; Enedis pour 200 euro et Télécom pour 1200 euros. Approuvée à l'unanimité.

N°6 délibération pour la modification du tableau des emplois suite à des promotions internes, soit

des changements de grade et de qualification de postes de certains agents communaux, approuvée à l'unanimité.

N°7 délibération pour l'aliénation d'un chemin communal à Reyjade avec enquête publique préalable, approuvée à l'unanimité.

N°8 délibération pour la demande d'un propriétaire riverain de parcelles

communales d'acquiescer celles des Escures, soit environ 400m², approuvée à l'unanimité.

N°9 délibération supplémentaire à l'ordre du jour initial pour l'encaissement d'un chèque de 696 euro au titre de l'indemnisation d'un sinistre sur un mur communal intervenu le 29 janvier 2017. Approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Remise du prix de la Mémoire à la professeure des Ecoles Amandine Erard pour le compte de l'école de Nespouls le 23 juin 2017 à la préfecture de la Corrèze.

Remise de la médaille des Justes à une famille de Favars le 17 septembre et inauguration d'une exposition commémorative le 16 septembre.

Fin de la séance.

RAPPEL

SOYONS RESPONSABLES ET RESPECTUEUX DE NOS VOISINS

Devant la multiplication récente de gênes de voisinage par des aboiements incessants de chiens, notamment en période nocturne, **il convient que chacun prenne ses responsabilités et fasse preuve de civisme, en particulier les propriétaires de chiens.**

IL EST UTILE DE SAVOIR QUE :

- Le Règlement Sanitaire Départemental dans l'article 102, prévoit que « les propriétaires d'animaux et en particulier de chiens, sont tenus de prendre toute mesure propre à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »



- L'article R1336-5 du Code de la Santé Publique affirme que « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition, son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde, ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

En l'absence de réaction adéquate des propriétaires de chiens concernés, la municipalité sera dans l'obligation de faire appliquer les sanctions prévues par la loi.

POSTE

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE
05 55 17 84 63
est désormais ouverte le samedi matin
de 9h30 à 11h30

RAPPEL DES HORAIRES :
 lundi, mardi, mercredi, vendredi
 de 10h30 à 12h30

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

• **Siloé Yangtiany COJAN**, le 21 juin 2017
 de Patrick COJAN et Yiting YANG

MARIAGE :

• **Jérémy MICHOT et Mélanie SAINTPEYRE** le
 24 juin 2017

DÉCÈS :

• **Martine VITRAC (le Clos de Raynal)**
 le 29 mai 2017
 • **Patricia DURAND, épouse ESPIAU DE**
LAMAESTRE le 20 juin 2017

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

- Lundi 9h à 12h30/ 14h à 17h
- Mardi 9h à 12h30
- Mercredi 9h à 12h
- Jeudi 9,h à 12h30
- Vendredi 9h à 12h30/ 14h à 17h

PERMANENCES :

- LUNDI de 10h à 12h : **JP BERTRAND**, conseiller municipal.
- MARDI de 10h à 12h : **F. PUJOLE**, adjoint au Maire.
- MERCREDI de 10h à 12h : **B. ROCHE**, adjoint au Maire.
- JEUDI de 10h à 12h : **JP WATTTEBLED**, conseiller municipal.
- VENDREDI de 10h à 12h : **E. SAUTET**, adjoint au Maire.
- SAMEDI de 10h à 12h : **Monsieur le Maire**.

En dehors de ces horaires, les élus municipaux peuvent vous recevoir sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie.

TÉL. MAIRIE : 05 55 85 82 22

Courriel : mairie.nespouls@wanadoo.fr

www.nespouls.fr

POUR ALERER LES SECOURS

Sur les téléphones fixes et dans les cabines (même sans carte), ou depuis votre téléphone portable (même si vous n'avez pas d'unités)

- **18 pompiers**
- **15 SAMU**
- **17 police ou gendarmerie**
- **112 numéro d'appel d'urgence européen**

Une règle simple à respecter absolument : **NE RACCROCHEZ JAMAIS LE PREMIER !**

TARIFS SALLE POLYVALENTE

	Associations et contribuables de la commune		Associations et contribuables hors commune	
	24 heures	48 heures	24 heures	48 heures
du 1 ^{er} janvier au 14 avril et du 16 octobre au 31 décembre	180 euros	320 euros	345 euros	550 euros
du 15 avril au 15 octobre	120 euros	200 euros	285 euros	475 euros
forfait ménage	60 euros			